



WP3 : Kit de formation par simulation

Intitulé du module : Module 4 : Outil d'audit du développement urbain (UDAT)

Introduction au module

Ce module fait partie du kit de formation par simulation ACT4DYS (WP3), développé pour donner aux animateurs jeunesse, aux formateurs et aux jeunes les moyens de contribuer activement à un développement urbain inclusif pour les personnes en situation de handicap.

Le module 4 (Outil d'audit du développement urbain – UDAT) s'appuie sur les connaissances et les compétences acquises dans les modules précédents et se concentre sur l'un des défis les plus critiques du développement urbain inclusif : le fossé entre les politiques d'accessibilité et leur mise en œuvre concrète. Bien que les cadres internationaux et européens établissent l'accessibilité comme un droit fondamental, de nombreux environnements urbains restent inaccessibles dans la pratique. L'Outil d'audit du développement urbain (UDAT) est présenté comme une méthode pratique et structurée pour combler ce fossé.

Plutôt que de considérer les barrières urbaines comme des problèmes isolés, ce module permet aux participants d'évaluer de manière systématique l'environnement bâti, les réseaux de transport, les cadres politiques et les services numériques. Il transforme les observations quotidiennes – telles que les voies obstruées, les arrêts de transport inaccessibles ou les plateformes numériques non conformes – en preuves objectives et mesurables, alignées sur des normes reconnues. Ce faisant, il déplace l'accent mis sur l'identification des problèmes vers l'élaboration de solutions concrètes, fondées sur des données, qui peuvent être comprises et mises en œuvre par les pouvoirs publics.

À qui s'adresse ce module ?

Ce module est destiné aux **animateurs jeunesse, aux formateurs jeunesse et aux professionnels** qui accompagnent la participation des jeunes dans les environnements urbains. Il s'adresse également tout particulièrement aux personnes travaillant dans **les domaines du plaidoyer, du développement communautaire, de l'élaboration des politiques ou de l'urbanisme**. Aucune expertise technique préalable n'est requise. Le module est accessible aux professionnels qui souhaitent comprendre comment l'accessibilité est évaluée dans la pratique et acquérir les

compétences nécessaires pour aider les jeunes à **évaluer les environnements urbains et à plaider en faveur d'un changement inclusif**.

Qu'allez-vous apprendre ?

À l'issue de ce module, vous serez en mesure de :

- Expliquer les principes, critères et indicateurs clés utilisés pour évaluer l'accessibilité dans les environnements urbains ;
- Analyser les défis liés à l'accessibilité à l'aide d'une **approche structurée et fondée sur les données** ;
- Identifier et répertorier les obstacles présents dans les infrastructures piétonnes, les systèmes de transport, les cadres politiques et les services numériques ;
- Appliquer **l'outil d'audit du développement urbain (UDAT)** pour évaluer systématiquement les environnements urbains ;
- Traduire des observations concrètes en **indicateurs standardisés et en scores d'impact quantifiables** ;
- Interpréter la relation entre les cadres internationaux et européens en matière d'accessibilité et leur mise en œuvre locale ;
- Élaborer **des propositions citoyennes fondées sur des données factuelles** qui répondent directement aux obstacles identifiés ;
- Renforcer les compétences en matière de travail d'équipe, de communication et de plaidoyer grâce à un scénario de simulation collaboratif.

Comment ce module est-il structuré ?

Le module s'articule autour de quatre sections interdépendantes :

- **Connaissances théoriques** — introduction à l'outil d'audit du développement urbain, y compris sa structure (critères, indicateurs, données factuelles, notation d'impact et propositions citoyennes), ainsi qu'aux cadres internationaux et européens en matière d'accessibilité sur lesquels il s'appuie ;
- **Connaissances pratiques et perspectives** — expériences concrètes de jeunes en situation de handicap, résultats des recherches menées par ACT4DYS, exemples de pratiques urbaines inclusives et rôle des animateurs jeunesse dans la facilitation des audits et du plaidoyer ;

- **Scénario de simulation** — un exercice collaboratif basé sur des rôles, dans lequel les participants endossent les rôles d'auditeurs et de défenseurs, évaluent un environnement urbain à l'aide de l'outil, attribuent des notes d'impact, puis élaborent et présentent des propositions citoyennes ;
- **Ressources** — supports d'accompagnement comprenant un glossaire, une bibliographie, des fiches d'activités, des outils d'évaluation, des conseils à l'intention des formateurs, ainsi que des liens vers des lectures complémentaires et le portfolio numérique ACT4DYS.

Ce module s'inscrit dans le cadre plus large du dispositif de formation

Ce module est le quatrième et dernier module du programme de formation ACT4DYS. Il s'appuie sur :

- **Module 1** — Comprendre l'environnement urbain : mettre en œuvre la conception universelle
- **Module 2** — Améliorer les modes de transport alternatifs : encourager les pratiques durables
- **Module 3** — Créer des espaces publics adaptés aux jeunes

Le module 4 constitue **l'aboutissement pratique et méthodologique** du programme de formation. Il présente un outil concret qui intègre les concepts abordés dans les modules précédents au sein d'une approche structurée et fondée sur des données probantes, destinée à évaluer et à améliorer les environnements urbains.

Ensemble, ces quatre modules offrent aux animateurs jeunesse et aux jeunes une **boîte à outils complète et pratique** pour promouvoir un développement urbain inclusif envers les personnes en situation de handicap. Comme pour tous les modules du programme, les supports sont conformes aux cadres européens en matière d'accessibilité et reflètent des principes compatibles avec **la conception universelle et les normes d'apprentissage inclusif**.

Module développé par CARDET.

Ce scénario est disponible sous [licence Creative Commons Attribution 4.0 International \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

Connaissances théoriques :

Le cœur de ce module réside dans l'outil d'audit du développement urbain ACT4DYS, qui sert de moteur d'audit et de plaidoyer. Cet outil va au-delà d'une simple liste de contrôle ; il constitue plutôt une méthode structurée permettant de collecter des données sur l'exclusion et de proposer des solutions au niveau politique. Les animateurs jeunesse, les jeunes et les jeunes en situation de handicap qui souhaitent militer en faveur de villes inclusives et accessibles peuvent utiliser cet outil pour générer des données claires et mesurables sur l'exclusion et proposer des solutions pratiques et réalisables aux autorités locales.

Pour utiliser efficacement l'outil, les participants doivent d'abord comprendre sa structure en cinq parties, qui fonctionne comme une matrice d'audit. L'audit commence par le critère (norme), c'est-à-dire la règle ou l'exigence à vérifier, telle que le principe de la conception universelle pour la mobilité (UDM). L'UDM stipule que les espaces publics doivent être conçus de manière à ce que tout le monde puisse les utiliser sans avoir besoin d'aménagements particuliers.

Ensuite, l'audit examine l'indicateur (mesure), qui fait référence à la manière dont la vérification est effectuée. Il s'agit du test spécifique réalisé dans l'espace urbain fictif ou réel. Par exemple, le « Passing Path Score » (score de passage) mesure si un trottoir mesure au moins 1,5 mètre de large pour permettre à deux personnes en fauteuil roulant de se croiser en toute sécurité.

La crédibilité de l'outil repose sur des preuves documentées, consignées dans la section « Constatations/Preuves de l'audit », où les participants notent précisément ce qu'ils observent, par exemple : « Nous avons mesuré la largeur du trottoir à 0,8 mètre, car des tables de café bloquaient le passage. »

L'outil applique cette structure à quatre aspects essentiels de la vie urbaine, garantissant que chaque contrôle technique est directement lié à un impact sur l'accessibilité, l'autonomie et la dignité. Vous trouverez ci-dessous les quatre sections, comprenant le critère, l'indicateur et les raisons pour lesquelles il est important de les évaluer.

Section 1 : Infrastructures piétonnes – Cette section garantit le droit fondamental à une mobilité sûre et autonome.

Critère	Mesure	Pourquoi est-ce important ?
Conception universelle pour la mobilité (UDM)	Test d'accessibilité des rampes (vérification de la norme de pente maximale de 1:12).	Les rampes trop raides sont inutilisables et présentent un risque pour la sécurité (risque de basculement ou de chute).
UDM	Note relative à la largeur de passage (vérifie si la largeur libre est d'au moins 1,5 m).	Si le chemin est trop étroit, les usagers sont contraints de se rabattre sur la chaussée ou ne peuvent pas circuler ensemble, ce qui entraîne une exclusion sociale et des problèmes de sécurité.
Guidage tactile et visuel	Contrôle de sécurité directionnelle (TGSi) (vérifie la présence d'un revêtement texturé aux passages piétons).	L'absence ou la confusion des guidages tactiles empêche les usagers aveugles ou malvoyants de se déplacer en toute sécurité ou de manière autonome, ce qui conduit à une exclusion totale.
Sécurité	Indice d'impact des obstacles (mesure le risque lié au mobilier urbain tel que les bornes ou les panneaux de signalisation).	Les obstacles qui se fondent dans le décor (faible contraste) ou qui sont placés trop bas (pièges pour cannes) constituent des dangers physiques majeurs qui privent les personnes de leur autonomie et provoquent des collisions.

Section 2 : Transports publics – Cette section garantit la liberté de mobilité et l'accès aux opportunités

Critère	Indicateur	Pourquoi c'est important
Accessibilité du réseau	Accès aux véhicules et vérification des écarts (vérification de la connexion entre le véhicule et l'arrêt).	En cas d'écart important ou de rampe endommagée, le véhicule de transport en commun devient inutilisable, ce qui entraîne une inaccessibilité et des rendez-vous manqués.
Accessibilité de l'information	Clarté des informations sur le trajet (vérification de la disponibilité des informations en temps réel sous forme audio et visuelle).	Sans informations fiables et claires, les usagers ne peuvent pas planifier leur trajet, ce qui entraîne confusion, stress et correspondances manquées.
Durabilité	Score des transports verts partagés (vérifie le	Les solutions écologiques ne doivent pas créer de nouveaux obstacles. Un stationnement

	stationnement et la gestion de la micro-mobilité).	mal géré engendre de nouveaux risques sur le parcours accessible.
Trajet	Test de correspondance fluide (vérifie l'accessibilité entre les différents modes de transport).	L'accessibilité d'un trajet dépend de son maillon le plus faible. Les correspondances difficiles entraînent des retards importants et de la fatigue.

Section 3 : Politique urbaine - Cette section garantit que la voix des jeunes est prise en compte dans le processus décisionnel

Critère	Indicateur	Pourquoi est-ce important ?
Politique	Vérification du mandat « Access First » (vérifie si les règles d'urbanisme imposent l'accessibilité dès le départ).	Si l'accessibilité est une considération secondaire plutôt qu'une exigence obligatoire, cela indique que l'inclusion n'est pas une priorité dans l'urbanisme officiel.
Finances	Budget dédié à l'inclusion (vérifie si des fonds sont réservés pour éliminer les obstacles).	Sans budget spécifique, les aménagements d'accessibilité ne seront pas entretenus et les nouveaux projets nécessaires ne seront pas financés.
Plaidoyer	Participation au comité consultatif (vérifie si la présence de personnes en situation de handicap est obligatoire au sein des instances de planification).	Si des décisions concernant les personnes en situation de handicap sont prises sans leur avis, elles aboutiront à des conceptions inadaptées et à une exclusion persistante, ce qui sapera la confiance.
Données	Transparence ciblée des données (vérifie si la ville partage des données ventilées par type de handicap).	Si la ville ne collecte pas de données montrant que les personnes en situation de handicap sont confrontées à des obstacles, elle peut prétendre que le problème n'existe pas.

Section 4 : Accessibilité numérique - Cette section garantit un accès égal à la vie civique et à l'information

Critère	Indicateur	Pourquoi est-ce important ?
WCAG	Score d'accessibilité numérique (vérifie la conformité du site web avec les lecteurs d'écran).	Si les formulaires de réclamation ou les portails en ligne sont inutilisables, les utilisateurs se voient privés de leur participation à la vie civique (par exemple, signaler

		un obstacle ou accéder à des informations essentielles).
TIC	Ergonomie des écrans publics (vérifie la hauteur, le contraste et l'adaptabilité des écrans d'information, des distributeurs de billets et des bornes interactives).	La technologie devrait faciliter la vie en ville, mais si les écrans sont trop hauts ou trop sombres, s'ils ne disposent pas de sortie audio ou s'ils utilisent un texte trop complexe, cela empêche les utilisateurs présentant un handicap physique, visuel ou intellectuel d'accéder à des informations essentielles.
Communication	Inclusion sur les réseaux sociaux (vérification de la présence de sous-titres et de descriptions textuelles alternatives sur les publications officielles de la ville).	Les réseaux sociaux sont le lieu où les jeunes s'informent. L'absence de légendes ou de descriptions signifie que la ville nous exclut du débat public.

Cet audit détaillé aboutit au « score d'impact » (1 à 5). Le système de notation est conçu pour mesurer l'exclusion, plutôt que de simples défaillances techniques, en attribuant un chiffre qui évalue à quel point l'obstacle exclut les personnes et la gravité de l'impact.

- Note 5 (pratique exemplaire) : indique l'inclusion, ce qui signifie que le domaine dépasse la norme minimale et favorise le plus haut niveau d'accessibilité pour tous.
- Note 4 (obstacle mineur / acceptable) : indique que l'espace respecte la norme minimale. Il est conforme et utilisable, sans problème majeur de sécurité ou d'accessibilité.
- Note 3 (obstacle modéré / conformité partielle) : indique que l'espace est utilisable mais présente des difficultés, échouant souvent à un critère (par exemple, une signalisation non critique). Seules des modifications mineures sont nécessaires pour atteindre la conformité.
- Note 2 (Obstacle majeur / Non conforme) : indique un problème grave de sécurité ou d'accessibilité. L'espace ne satisfait pas à un critère essentiel (par

exemple, pente de rampe inadéquate ou manque d'informations) et nécessite une refonte importante pour garantir la sécurité et l'accessibilité.

- Note 1 (Obstacle important / Exclusion totale) : Il s'agit du constat le plus grave. L'obstacle est si important (par exemple, des escaliers sans rampe ou un chemin totalement bloqué) qu'une personne en situation de handicap ne peut absolument pas utiliser l'espace, ce qui représente un déni total de ses droits.

Enfin, le processus s'achève par « The Pitch/Civic Proposal », c'est-à-dire la solution, qui consiste à proposer une action concrète et spécifique pour la ville.

Pour mieux comprendre comment utiliser et remplir l'outil de développement urbain, vous trouverez ci-dessous un exemple détaillé d'un audit hypothétique mené dans le centre-ville de Nicosie, à Chypre. Cet exemple montre comment traduire des observations concrètes en notes d'impact quantifiables et en propositions civiques fondées sur des données factuelles. Utilisez ce modèle de fiche d'évaluation pour vous entraîner à identifier des manquements à des critères spécifiques (par exemple, une pente de rampe inadéquate) et à les transformer en recommandations professionnelles et concrètes qui parlent le langage des autorités locales et contribuent directement aux objectifs de plaidoyer politique du projet.

Section 1 : Infrastructures piétonnes et espaces publics

Critère (Norme)	Indicateur (mesure)	Constat de l'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
UDM : Voies continues et sans obstacle	Note relative à la largeur des voies de circulation : mesure la fréquence à laquelle la voie piétonne est suffisamment large (min. 1,5 m) pour permettre à deux personnes, par exemple deux personnes en fauteuil roulant ou une personne avec une poussette, de se croiser en toute sécurité.	De nombreux panneaux publicitaires en A et des chaises de café réduisent de manière permanente la largeur libre du chemin à moins d'un mètre à cinq endroits différents le long de ce tronçon.	1	Mesure coercitive : mettre en œuvre une politique de « tolérance zéro » envers l'encombrement des trottoirs ». Exiger de tous les commerces qu'ils maintiennent une largeur libre minimale de 1,5 m, sanctionnée par une amende immédiate et non par un simple avertissement.
UDM : Accessibilité verticale	Test d'accessibilité des rampes : mesure la pente des rampes et des rampes d'accès pour s'assurer qu'elles sont sûres et praticables sans assistance pour les personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite.	De nombreuses rampes d'accès anciennes sont raides (pente estimée à 1:8) ou se terminent brusquement par un rebord élevé, rendant impossible une utilisation autonome ou en toute sécurité par les fauteuils roulants ou les scooters.	2	Remise en conformité des infrastructures : Lancer un programme à l'échelle de la ville visant à réaménager, dans un délai de 12 mois, toutes les rampes d'accès non conformes du centre-ville afin qu'elles respectent la norme européenne de pente maximale de 1:12.



Critère (Norme)	Indicateur (mesure)	Constat de l'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
TGSI : guidage tactile et visuel	Contrôle de sécurité directionnel : Vérifie si le revêtement texturé (TGSI – Indicateurs tactiles au sol) est correctement mis en place pour signaler les dangers, tels que les passages piétons, ou pour guider les usagers malvoyants.	Les indicateurs tactiles au sol (TGSI) sont pour la plupart absents aux principaux passages piétons ou, lorsqu'ils sont présents, sont anciens, endommagés et masqués par du chewing-gum ou des débris.	1	Audit de sécurité : Réaliser immédiatement un audit de sécurité de tous les carrefours importants et exiger l'installation de TGSI normalisés, à fort contraste et de haute qualité à chaque passage piéton.
Sécurité : emplacement des obstacles et du mobilier urbain	Indice d'impact des obstacles : mesure le risque que le mobilier urbain (panneaux, bornes, bancs) provoque des trébuchements, des chutes ou des collisions chez les usagers souffrant de handicaps visuels et de mobilité.	Plusieurs bornes métalliques sont placées au milieu du trottoir. Elles sont de couleur grise/argentée (faible contraste) et suffisamment basses pour passer inaperçues aux yeux d'un utilisateur de canne longue (un « piège à canne »).	2	Normes de mise aux normes : exiger que toutes les bornes, nouvelles et existantes, soient repeintes en jaune à fort contraste ou équipées d'une base détectable respectant les normes minimales de hauteur pour la détection par la canne.
NOTE TOTALE (Section 1) :	(Moyenne des 4 notes d'impact)		1,5	

Section 2 : Transports publics et transports écologiques

Critère (Norme)	Indicateur (Mesure)	Constat d'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
Système : Accessibilité des véhicules et des arrêts	Vérification de l'accès aux véhicules et de l'écart : évalue si l'interface entre le véhicule (bus, tramway, métro) et l'arrêt est sûre (plancher surbaissé, rampe en état de marche) et présente un écart ou une marche minimal(e).	L'arrêt de bus situé près du théâtre municipal dispose d'un petit abri, mais pas de quai surélevé. La rampe d'accès au bus se déploie manuellement et lentement, et l'écart par rapport au trottoir reste important et irrégulier.	3	Investissement dans les infrastructures : donner la priorité aux investissements visant à surélever les quais d'arrêt de bus afin de les adapter à la hauteur des entrées des bus sur les lignes à forte fréquentation, ce qui permettra de réduire au minimum l'écart et le recours aux rampes manuelles.
Information : accès multimodal	Clarté des informations sur le trajet : évalue si les informations de voyage en temps réel (par exemple, retards, arrivées) sont fournies sous plusieurs formats accessibles à tous (annonces audio, texte clair sur des écrans à fort contraste).	Des écrans numériques en temps réel sont présents, mais aucune annonce audio n'est disponible. La police de caractères est fine et présente un faible contraste en plein soleil, ce qui ne répond pas aux critères visuels.	2	Amélioration du service : intégrer un système d'annonces audio simple et cohérent (ou un lien via un code QR vers des informations audio) à tous les arrêts de bus équipés d'écrans numériques afin de se conformer aux exigences en matière d'information multimodale.



Critère (Norme)	Indicateur (Mesure)	Constat d'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
Durabilité : inclusion des transports verts	Note relative aux transports verts partagés : évalue si les options durables telles que les vélos électriques et les trottinettes en libre-service sont positionnées et gérées de manière à ne pas créer d'obstacles pour les autres usagers (par exemple, en étant garées en dehors de la voie piétonne).	Les trottinettes électriques en libre-service sont régulièrement laissées à l'horizontale ou éparpillées au hasard sur le trottoir, ce qui crée des risques permanents de trébuchement et de chute sur la voie piétonne.	1	Réglementer la micro-mobilité : mettre en place un géorepérage obligatoire et des zones de stationnement désignées pour tous les prestataires de micro-mobilité, en appliquant des amendes en cas de stationnement incorrect obstruant la voie piétonne.
Trajet : expérience de bout en bout	Test de fluidité des correspondances : évalue la facilité et l'accessibilité du passage d'un mode de transport à un autre (par exemple, sortir de la gare et trouver le bon arrêt de bus).	La gare routière principale de la ville ne dispose d'aucun chemin de correspondance abrité, balisé ou guidé par le système TGSi entre la zone d'attente et la station de taxis ou les principaux arrêts de la ville.	2	Projet d'orientation : Développer un parcours balisé, continu et guidé par des repères tactiles (conforme aux indicateurs UDM/TGSi) reliant le principal pôle de transport à tous les points de correspondance urbains.
NOTE TOTALE (Section 2) :	(Moyenne des 4 notes d'impact)		2	

Section 3 : Politique urbaine et engagement communautaire

Critère (Norme)	Indicateur (Mesure)	Constat d'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
Politique : mandat de planification inclusive	Indice d'intégration des politiques : évalue si les règles d'urbanisme officielles de la ville exigent la vérification du respect des normes d'accessibilité avant l'approbation de tout nouveau projet urbain.	Il n'existe aucune liste de contrôle ou obligation facilement accessible au public stipulant explicitement qu'un « audit d'accessibilité » est requis avant l'octroi d'une licence d'exploitation de café ou d'un permis de construire.	3	Intégration des politiques : publier et appliquer une liste de contrôle préalable à l'approbation pour tous les permis relatifs aux espaces publics, en faisant de la conformité aux normes UDM/TGSI la première étape non négociable.
Finances : transparence budgétaire	Budget dédié à l'inclusion : évalue si la ville dispose d'une enveloppe financière spécifique et identifiable, réservée exclusivement aux améliorations et à l'entretien en matière d'accessibilité.	Les travaux d'accessibilité sont regroupés sous la rubrique générale « Entretien et voirie », ce qui rend impossible le suivi des dépenses annuelles consacrées à l'inclusion.	2	Transparence budgétaire : créer un nouveau poste budgétaire obligatoire et publiquement traçable intitulé « Fonds dédié à l'accessibilité et à la suppression des barrières », doté d'une dotation annuelle minimale.
Plaidoyer : supervision menée par les jeunes	Participation au comité consultatif : évalue si les jeunes, et en particulier les personnes en situation de handicap et les organisations de personnes en situation de handicap, se voient garantir un siège et une voix officielle au sein des instances décisionnaires de	Des consultations ont lieu, mais elles sont ponctuelles, organisées uniquement par le biais d'annonces générales par e-mail, sans représentation obligatoire des organisations de personnes en situation de handicap ou de jeunes.	2	Formalisons la consultation : mettons en place un comité consultatif permanent « Jeunesse et handicap » avec une représentation obligatoire, chargé d'examiner tous les grands projets urbains avant leur mise en adjudication.



Critère (Norme)	Indicateur (Mesure)	Constat d'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
	la ville en matière d'urbanisme.			
Données : mise à disposition de données accessibles	Transparence ciblée des données : mesure visant à déterminer si la ville publie des informations indiquant <i>qui</i> utilise les services (ou ne peut pas les utiliser), ventilées par âge et par type de handicap.	Les rapports municipaux sur l'utilisation des transports publics et la fréquentation piétonne ne classent pas les données par statut de handicap ou par tranche d'âge.	2	Obligation en matière de données : Exiger que toutes les futures enquêtes municipales, tous les formulaires de consultation publique et tous les rapports annuels comprennent les champs démographiques nécessaires pour classer les données par type de handicap et par tranche d'âge.
NOTE TOTALE (Section 3) :	(Moyenne des 4 notes d'impact)	2,25		

Section 4 : Accessibilité numérique et fonctionnalités de la ville intelligente

Critère (Norme)	Indicateur (Mesure)	Constat d'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
WCAG : Accessibilité des plateformes numériques	Note d'accessibilité numérique : évalue si les principales plateformes en ligne de la ville (site web, formulaires numériques, portails de réclamations) sont pleinement utilisables par les lecteurs d'écran et conformes aux règles d'accessibilité numérique (WCAG 2.2).	Le principal formulaire municipal de réclamation utilise des champs de saisie non libellés et présente un contraste de couleurs insuffisant, ce qui ne respecte pas les normes WCAG de base et empêche son envoi via un lecteur d'écran.	1	Conformité numérique : Affecter immédiatement une équipe informatique à l'audit et à la refonte de tous les portails destinés au public afin d'atteindre la conformité au niveau AA des WCAG 2.2, conformément à la loi européenne sur l'accessibilité.
TIC : bornes d'information et écrans	Ergonomie des écrans publics : évaluer si les écrans d'information numériques (distributeurs de billets, plans, écrans d'information) sont accessibles (hauteur et portée appropriées, contraste des couleurs, compatibilité avec les lecteurs d'écran).	Les distributeurs de billets et les plans publics ne proposent souvent pas d'option d'interface accessible à hauteur réduite et leurs écrans sont difficilement lisibles en plein soleil.	3	Mise à jour de l'interface utilisateur : exiger que toutes les nouvelles technologies d'écrans publics (et les mises à jour logicielles majeures) intègrent un menu tactile ou guidé par des instructions audio, ainsi qu'un rapport de contraste minimal de 4,5:1 à l'écran.



Critère (Norme)	Indicateur (Mesure)	Constat d'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
Communication : engagement en faveur de l'accessibilité	Inclusion sur les réseaux sociaux : évalue si les comptes officiels de la ville sur les réseaux sociaux mettent en œuvre des pratiques médiatiques accessibles (par exemple, sous-titres pour les vidéos, texte alternatif pour les images).	Les annonces vidéo comportent rarement des sous-titres, et les images publiées (par exemple, celles présentant de nouveaux aménagements urbains) ne disposent souvent pas de texte alternatif descriptif.	2	Protocole de contenu : mettre en œuvre un protocole obligatoire de contenu sur les réseaux sociaux pour l'ensemble du personnel municipal, exigeant un sous-titrage à 100 % sur les vidéos et un texte alternatif descriptif pour toutes les images.
NOTE TOTALE (Section 4) :	(Moyenne des 3 notes d'impact)	2		

Connaissances pratiques et perspectives

Si les connaissances théoriques constituent une première étape essentielle pour comprendre le développement urbain inclusif, une compréhension plus approfondie nécessite d'examiner des cas concrets, des expériences vécues et des bonnes pratiques éprouvées. Cette section va au-delà des concepts abstraits pour explorer les obstacles réels auxquels sont confrontés les jeunes en situation de handicap dans leur environnement quotidien, en s'appuyant directement sur les résultats de la recherche transnationale ACT4DYS et les conclusions des groupes de discussion, en mettant en avant les pratiques inclusives réussies et en définissant les rôles spécifiques des animateurs jeunesse et des parties prenantes.

1. Aperçu des besoins des jeunes en situation de handicap

Les groupes de discussion organisés dans les pays partenaires du projet ACT4DYS (Belgique, Chypre, Irlande, Portugal, Espagne) ont révélé que des obstacles compromettent systématiquement l'autonomie et la participation sociale des jeunes en situation de handicap, mettant en évidence les besoins suivants :

- **Besoin d'autonomie et de dignité** : les participants ont exprimé leur frustration de devoir demander de l'aide à l'avance pour bénéficier de services ou de se voir proposer des « solutions de second choix » (par exemple, des entrées latérales), ce qui les prive de leur autonomie et de leur dignité. Cette dépendance est accentuée par des obstacles tels que l'obligation stricte au Portugal de réserver les billets de train six heures à l'avance pour les personnes en fauteuil roulant, ce qui limite considérablement la spontanéité et la flexibilité.
- **Besoin d'infrastructures cohérentes** : l'accessibilité est conditionnelle et mise en œuvre de manière inégale. Même là où des lois existent, une application laxiste, comme à Chypre, conduit à des améliorations fragmentaires ou de courte durée, notamment au niveau des trottoirs et des transports interurbains.

- **Nécessité d'une accessibilité non physique** : la plupart des projets urbains accordent une attention limitée aux handicaps invisibles. Cela accentue les difficultés, telles que le besoin d'un soutien non verbal (par exemple, la carte JAM en Irlande) et d'espaces adaptés aux personnes ayant des troubles sensoriels.
- **Nécessité de s'attaquer aux infrastructures héritées du passé** : les villes anciennes, notamment en Belgique, en Espagne et au Portugal, sont confrontées à des coûts élevés et à des obstacles techniques lors de la rénovation des quartiers historiques. Par exemple, la traditionnelle « calçada portuguesa » (pavage en mosaïque) du Portugal pose d'importants défis en matière de mobilité pour un large éventail d'utilisateurs.

2. Études de cas de projets urbains réussis favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le plaidoyer des jeunes gagne en crédibilité en mettant en avant des réussites reproductibles issues tant du partenariat que de l'extérieur. Voici quelques exemples d'études de cas identifiées comme de bonnes pratiques et incluses dans le portfolio numérique ACT4DYS :

- [La ville de Cordoue, en Espagne](#), montre que des aménagements réversibles (rampes, chemins tactiles) peuvent concilier préservation du patrimoine et besoins en matière d'accessibilité. Elle exploite également des technologies telles que les codes QR NaviLens pour les utilisateurs malvoyants.
- Le [programme «Élimination des barrières à Varsovie»](#), en Pologne, a permis d'atteindre une accessibilité à 100 % des bus et des rames de métro et s'est concentré sur la modernisation des stations avec l'installation d'ascenseurs et de chemins tactiles. La compagnie ferroviaire de Łódź est allée plus loin en proposant de manière proactive un service d'interprétation en langue des signes en ligne à la demande pendant le trajet.

- [Le programme « Independent Travel Support » \(ITS\)](#) en Irlande propose une formation gratuite et individuelle aux déplacements aux adultes en situation de handicap jusqu'à ce qu'ils se sentent à l'aise pour voyager seuls, ce qui réduit leur dépendance vis-à-vis des aidants et renforce leur confiance en eux.

3. Rôle des animateurs jeunesse et des autres parties prenantes

Les animateurs jeunesse jouent un rôle essentiel de facilitateurs dans le processus d'audit et de plaidoyer. Ils apportent soutien et conseils aux jeunes pour les aider à mener à bien l'audit en identifiant les barrières à l'accessibilité et à élaborer leurs propres propositions citoyennes fondées sur des données factuelles, les habilitant ainsi à militer en faveur de villes inclusives et accessibles. Leurs responsabilités dans ce module comprennent :

- Guider les jeunes dans l'utilisation précise de l'outil d'audit du développement urbain.
- Organiser et encadrer des audits sur le terrain, dans des environnements réels, afin de recenser les obstacles concrets, ou mettre en place des scénarios simulant ces obstacles.
- Aider les jeunes à présenter leurs scores d'impact et leurs propositions civiques aux pouvoirs publics, tels que les municipalités, et aux professionnels de l'urbanisme, tels que les urbanistes.
- D'autres parties prenantes, telles que les urbanistes, les représentants municipaux et les experts en matière de handicap, collaborent pour veiller à ce que les conclusions de ces audits menés par les jeunes soient prises en compte dans les normes techniques officielles et les budgets locaux.

4. Stratégies pour des pratiques urbaines durables et inclusives

Pour passer d'améliorations isolées à un changement systémique, il convient d'adopter des stratégies axées sur la responsabilisation et les données factuelles :

- **Plaidoyer fondé sur les données** : utiliser des outils techniques, tels que l'outil d'audit du développement urbain, pour quantifier la gravité de l'exclusion plutôt que de se fier à des plaintes générales.
- **Conception et direction conjointes** : impliquer les jeunes en situation de handicap en tant que co-conseillers à chaque étape de l'urbanisme.
- **Intégration de la conception universelle** : veiller à ce que l'accessibilité soit une exigence légale par défaut dans chaque nouveau projet d'aménagement des espaces verts ou de mobilité, dès le premier jour.
- **Suivi continu** : mettre en place des cycles d'audit réguliers pour garantir que les infrastructures restent accessibles au fil du temps et que leur entretien soit une priorité.

Ces stratégies garantissent que le développement urbain s'appuie sur les besoins réels de la communauté, faisant de l'accessibilité un droit mesurable plutôt qu'une fonctionnalité facultative.

Lien avec le scénario de simulation

L'objectif principal de la simulation est de permettre aux participants de mettre directement en pratique le cadre technique de l'outil d'audit du développement urbain, en endossant le rôle d'auditeurs de conformité et de défenseurs des droits des personnes en situation de handicap. Ce jeu de rôle permet aux participants de traduire leurs observations sur les infrastructures inaccessibles en données mesurables et en revendications politiques fondées sur des arguments professionnels.

L'outil est intégré à la simulation en trois phases :

1. Phase I : la phase d'audit (collecte de données)

La simulation commence par la répartition des participants en équipes de 3 à 5 personnes, auxquelles est attribué le rôle d'auditeurs de conformité. Chaque équipe se voit attribuer une zone urbaine ou un quartier réel à étudier. S'il n'est pas possible, dans la réalité, d'étudier un environnement réel, l'équipe se voit attribuer un scénario d'environnement urbain simulé (pouvant inclure une description écrite de l'environnement, des cartes, des images détaillées ou des simulations virtuelles). Sa mission consiste à auditer systématiquement cet environnement à l'aide de l'outil afin d'identifier les obstacles rencontrés au niveau des voies piétonnes, des transports, des politiques locales et de l'accès numérique.

Les participants reçoivent pour consigne d'utiliser la colonne « Indicateur (Mesure) » de l'outil comme guide d'évaluation. Plutôt que de se fier à des réactions émotionnelles, les jeunes apprennent à mener un audit systématique et technique fondé sur les normes européennes et internationales (par exemple, en vérifiant la pente des rampes d'accès ou la largeur libre des voies de circulation conformément à la norme EN 17210 et aux principes de l'UDM).

Cette phase met également l'accent sur la collecte des constatations d'audit et des preuves, ces « éléments probants » essentiels. Les équipes consignent des observations factuelles, et non des opinions, en documentant précisément où la norme d'accessibilité n'est pas respectée (par exemple : « Un panneau en A réduit la largeur libre du chemin à 0,7 m à l'arrêt de bus »). Ces preuves confèrent à la proposition citoyenne qui suivra toute sa crédibilité auprès des décideurs.

2. Phase II : la phase d'analyse (notation et interprétation)

Une fois les données collectées, l'équipe passe à l'analyse de la gravité de l'exclusion. C'est à ce stade que les observations sont converties en données quantifiables.

Les participants attribuent une note d'impact (de 1 à 5) à chaque obstacle recensé. Cette notation va au-delà de la simple qualification d'« inaccessible », en obligeant l'équipe à déterminer le degré d'exclusion. Les notes guident également le processus de hiérarchisation des priorités. Les notes faibles (1 ou 2) indiquent des défaillances structurelles et des domaines où l'autonomie et l'indépendance sont gravement compromises. Cette étape s'attaque directement au « déficit de mise en œuvre » en concentrant les ressources là où la politique échoue le plus cruellement.

3. Phase III : La phase de plaidoyer (le pitch)

Le point d'orgue de la simulation est l'élaboration et la présentation de l'argumentaire/de la proposition civique, ainsi qu'un échange structuré de retours d'expérience professionnels. Cette phase permet de mettre en pratique les compétences fondamentales en matière de plaidoyer que le projet vise à développer.

Les participants changent de rôle et deviennent des défenseurs des droits des personnes en situation de handicap. En s'appuyant sur les notes d'impact comme point de départ, les équipes complètent la colonne « Argumentaire / Proposition civique ». Cela nécessite de rédiger une mesure réalisable, au niveau politique, visant à lever les obstacles identifiés. Pour rédiger leurs propositions, les participants peuvent s'inspirer de stratégies concrètes couronnées de succès, documentées dans l'ePortfolio ACT4DYS et dans les études de cas qui y figurent.

Toutes les équipes se relaient pour présenter les propositions qu'elles ont élaborées. L'équipe qui présente conserve le rôle de défenseurs des personnes en situation de handicap et expose ses conclusions et ses propositions à l'ensemble du groupe. Elle doit utiliser le langage faisant autorité des indicateurs et de la conformité pour justifier pourquoi les changements proposés sont nécessaires à l'autonomie et à la dignité. Pendant qu'une équipe présente, les autres équipes endossent les rôles de représentants municipaux et d'urbanistes. De ce point de vue, elles fournissent à l' e des commentaires critiques sur la présentation, en évaluant la faisabilité, l'exactitude technique et le potentiel politique des propositions.

Ce jeu de rôle collaboratif permet aux jeunes d'apprendre à présenter des arguments fondés sur des données en utilisant le langage faisant autorité des indicateurs et de la conformité, garantissant ainsi que leurs voix soient entendues et prises au sérieux.

Enfin, une séance de débriefing et de réflexion de clôture offre aux participants une occasion structurée de faire le point sur leur expérience d'apprentissage. Animé par le formateur, le groupe engage une discussion portant sur :

- Les difficultés pratiques rencontrées lors de la réalisation de l'audit et de l'identification des obstacles techniques.
- De nouvelles perspectives acquises sur la relation entre les indicateurs standardisés et la planification inclusive dans la pratique.
- Des stratégies concrètes pour utiliser l'outil au sein de leurs communautés locales ou dans le cadre de leurs actions de plaidoyer.

Ce processus de réflexion pratique consolide les acquis d'apprentissage fondamentaux du module, garantissant ainsi que les participants repartent avec la confiance et les compétences fondées sur des données nécessaires pour militer en faveur d'environnements urbains accessibles et inclusifs.

Glossaire

- **Accessibilité** : conception de produits, d'appareils, de services ou d'environnements de manière à ce qu'ils puissent être utilisés par des personnes présentant un large éventail de capacités et de handicaps.
- **Plaidoyer** : processus délibéré consistant à utiliser des preuves et des données pour influencer les décideurs et les pouvoirs publics afin qu'ils adoptent des politiques urbaines inclusives et suppriment les barrières environnementales.
- **Audit** : enquête systématique, objective et fondée sur des preuves portant sur un environnement ou un service urbain spécifique, visant à vérifier la conformité aux normes d'accessibilité. Utilisation d'indicateurs et de mesures standardisés pour identifier les barrières physiques, sensorielles ou numériques qui empêchent une pleine participation.
- **Constat d'audit / Preuve** : documentation factuelle d'une observation effectuée au cours d'un audit, telle qu'une mesure physique ou un dysfonctionnement du service consigné, utilisée pour étayer une affirmation.
- **Proposition citoyenne** : solution spécifique au niveau politique ou mesure technique recommandée aux pouvoirs publics pour remédier à une cause profonde d'exclusion.
- **Auditeur de conformité** : rôle attribué aux participants qui utilisent l'outil pour vérifier systématiquement la conformité des espaces urbains aux normes techniques d'accessibilité, afin d'identifier les cas de non-respect de la réglementation.
- **Critère (norme)** : règle, principe ou exigence légale de haut niveau à l'aune duquel un environnement urbain est évalué (par exemple, le principe de conception universelle pour la mobilité).
- **Défenseur des droits des personnes en situation de handicap** : Personne qui soutient et promeut les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

- **Note d'impact (1-5)** : Système de notation quantifiable utilisé pour mesurer la gravité de l'exclusion causée par un obstacle, allant de « Pratique exemplaire » (5) à « Exclusion totale » (1).
- **Écart de mise en œuvre** : Écart entre la législation progressiste en vigueur et la mise en œuvre effective, sur le terrain, de services et d'infrastructures accessibles.
- **Indicateur (mesure)** : test spécifique et vérifiable ou mesure physique utilisé sur le terrain pour déterminer si une norme est respectée.
- **Représentant de la municipalité** : rôle endossé par les participants afin de fournir un retour d'information sur les conclusions de l'audit du point de vue des collectivités locales, en évaluant la faisabilité et le potentiel politique des changements proposés.
- **Indicateurs tactiles au sol (TGSi)** : revêtement spécialisé à texture particulière utilisé pour fournir des avertissements sensoriels ou un guidage directionnel aux piétons malvoyants.
- **Conception universelle pour la mobilité (UDM)** : application de la conception universelle spécifiquement aux voies de circulation, garantissant que les espaces publics sont utilisables par tous sans nécessiter d'adaptation.
- **Urbaniste** : rôle simulé pendant la phase de retour d'expérience, chargé de concevoir les espaces urbains et les infrastructures ; ce rôle évalue l'exactitude technique et la mise en œuvre pratique des propositions civiques élaborées par les équipes d'audit.
- **Urbanisme** : processus technique et politique consistant à concevoir et à réglementer l'utilisation des espaces urbains, notamment les infrastructures, les transports et les espaces publics.
- **Plaidoyer** : processus dans lequel les jeunes prennent l'initiative de collecter des données, d'identifier les problèmes et de proposer des solutions aux décideurs afin d'influencer l'avenir de leurs communautés.

Bibliographie

Chapman, K., Ehrlich, C., O'Loughlen, J., & Kendall, E. (2024). L'expérience de la dignité des personnes en situation de handicap lors de l'utilisation des trains et des bus dans une ville australienne. *Disability & Society*, 39(9), 2375–2399.
<https://doi.org/10.1080/09687599.2023.2203307>

Projet DIGNITY. (2022). *Revue de la littérature : effets de la numérisation sur la mobilité dans la société*. Commission européenne. <https://www.dignity-project.eu/wp-content/uploads/2020/10/200519-D1.1-Literature-Review-Final.pdf>

Commission européenne : Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion. (2021). *Une Union de l'égalité : stratégie pour les droits des personnes en situation de handicap 2021-2030*. Office des publications.
<https://data.europa.eu/doi/10.2767/31633>.

Commission européenne. (2021). *Loi européenne sur l'accessibilité (directive UE 2019/882)*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0882>

Comité européen de normalisation. (2021). *Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti – Exigences fonctionnelles* (EN 17210:2021). https://accessible-eu-centre.ec.europa.eu/content-corner/digital-library/en-172102021-accessibility-and-usability-built-environment-functional-requirements_en

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. (2024). *Rapport sur les droits fondamentaux 2024*. https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2024-fundamental-rights-report-2024_en.pdf

Eurostat. (2024). *Statistiques sur le handicap – pauvreté et inégalités de revenus*. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Disability_statistics_-_poverty_and_income_inequalities

Jakub Niedbalski (2025). *(In)accessibilité des transports publics urbains et exclusion en matière de transport en Pologne : le point de vue des parents de personnes atteintes de handicaps intellectuels profonds et de handicaps multiples*, *Journal of Intellectual & Developmental Disability*, DOI : 10.3109/13668250.2025.2535874
<https://doi.org/10.3109/13668250.2025.2535874>

Projet TRIPS. (2021). *Points de vue des personnes en situation de handicap sur la mobilité future*. Commission européenne Horizon 2020. <https://trips-project.eu/wp-content/uploads/2021/06/D2.1-TRIPS-White-Paper.pdf>

Nations Unies. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD des Nations Unies)*.
<https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-e.pdf>

Module 4 – SCÉNARIO

Bienvenue à l'atelier des acteurs du changement ! Aujourd'hui, vous allez vous glisser dans la peau d'experts en urbanisme pour vous réapproprier votre ville. Au cours de cette simulation, vous endosserez trois rôles distincts afin de transformer vos observations en données factuelles que les décideurs ne pourront ignorer. Selon l'organisation de la session, vous évalueriez soit un environnement réel dans votre quartier, soit un environnement urbain simulé. Votre mission consiste à démontrer comment certains obstacles excluent les personnes en situation de handicap et à proposer les solutions techniques nécessaires pour y remédier.

Tout au long de la session, vous évoluerez à travers ces trois perspectives :

- Phases I et II : L'auditeur de conformité – Vous commencerez par auditer systématiquement l'environnement afin de transformer des observations subjectives en données objectives et factuelles à l'aide des indicateurs UDAT.
- Phase III (rôle A) : le défenseur des droits des personnes en situation de handicap – Vous vous concentrerez ensuite sur l'analyse de la gravité des obstacles identifiés et rédigerez des propositions civiques convaincantes, à l'échelle politique, en vue d'un changement.
- Phase III (rôle B) : Le comité d'urbanisme – Enfin, vous endosserez le rôle d'un fonctionnaire municipal ou d'un représentant de la municipalité, en évaluant la faisabilité des propositions et en formulant des commentaires critiques sur la manière dont elles peuvent être intégrées dans les plans d'urbanisme concrets.

Remarque à l'attention des participants : lorsque vous recensez les obstacles, n'oubliez pas que certains d'entre eux peuvent refléter des expériences personnelles d'exclusion. Veillez avant tout à votre bien-être, prenez soin de vous et de vos coéquipiers, et ne partagez ou ne vous engagez que dans la mesure où vous vous sentez en sécurité et à l'aise.

Remarque à l'attention des animateurs : les durées indiquées pour chaque phase sont données à titre indicatif. Le timing peut être adapté en fonction des besoins des participants, de la complexité de l'environnement évalué ou de la profondeur des discussions de groupe, afin de garantir une expérience d'apprentissage enrichissante.

Introduction et présentation (15 minutes)

- **Objectif** : présenter l'outil d'audit du développement urbain (« UDAT » ou « l'outil ») et les cadres juridiques favorisant un développement urbain inclusif pour les personnes en situation de handicap.
- **Rôle du formateur** :
 - Donner un bref aperçu des cadres juridiques et stratégiques européens/internationaux, en expliquant l'écart entre les politiques et leur mise en œuvre dans la pratique (utiliser les diapositives de présentation dont le contenu est tiré du document ACT4DYS_WP3_ThematicModuleContent_4)
 - Présentez l'objectif, la structure et le contenu de l'Outil, notamment les critères (normes), les indicateurs (mesures), les conclusions/éléments probants de l'audit, le score d'impact et le pitch/la proposition citoyenne. Donnez des exemples pour illustrer comment l'Outil est rempli et utilisé dans la pratique. Expliquez pourquoi chacune des quatre sections de l'Outil est importante et comment elles contribuent au processus d'évaluation global.
 - Mettez en avant les principales normes techniques telles que la norme EN 17210 et la conception universelle pour la mobilité (UDM).
- **Élément ludique** : Encouragez l'enthousiasme et la créativité en expliquant que les équipes seront évaluées sur la précision technique de leur audit et sur la force de persuasion de leur argumentaire politique.
- **Question préalable à l'activité** : « Pensez à une occasion où vous avez vu une solution « verte » (comme une station de vélos en libre-service) qui a en réalité créé un nouvel obstacle. Pourquoi cela s'est-il produit ? »

1. Constitution des équipes et attribution des rôles (5 minutes)

- **Objectif** : former des équipes diversifiées de 3 à 5 personnes et attribuer les rôles de la simulation.
- **Rôle de l'animateur** : s'assurer que les participants comprennent les tâches et les rôles qui leur sont attribués au cours de chacune des trois phases du scénario de simulation.
- **Préparation** : Chaque équipe reçoit la fiche d'activité UDAT et un scénario simulant un environnement urbain (comprenant des descriptions écrites, des cartes et des images détaillées d'un quartier fictif). S'il est possible de réaliser

un audit d'un environnement réel, chaque équipe se voit attribuer une zone spécifique du quartier dans lequel elle se trouve.

2. Phases I et II : Audit et analyse (30 à 40 minutes)

- **Objectif** : Inspecter systématiquement l'environnement urbain attribué afin de transformer des observations subjectives en données objectives et d'évaluer l'impact des obstacles, en endossant le rôle d'auditeur de conformité.
- **Répartition des tâches** :

Phase I – Audit :

- Identifier les barrières à l'accessibilité dans les quatre sections de l'UDAT : infrastructures piétonnes, transports publics, politique urbaine et accessibilité numérique.
- Utiliser la colonne « Indicateurs » pour consigner les résultats factuels de l'audit (par exemple, mesurer la pente des rampes ou la largeur des voies de circulation).
- Attribuer un score d'impact (1 à 5) pour quantifier la gravité de l'exclusion.

Phase II – Analyse :

- Examiner les constatations notées 1 ou 2 (obstacles importants/exclusion totale).
 - Rédiger des propositions civiques réalisables, au niveau politique, pour chaque obstacle identifié, en s'inspirant d'études de cas réussis.
- **Rôle de l'animateur** : guider et accompagner les participants pendant les phases d'audit et d'analyse, selon les besoins. Proposer aux équipes des dilemmes techniques :
 - « La ville affirme que ce pavage en mosaïque historique est un site classé. Comment proposez-vous de le rendre accessible sans en altérer le caractère ? »
 - « Vous avez repéré un écran à fort contraste qui est trop haut pour une personne en fauteuil roulant. Quelle norme technique spécifique est ici négligée ? »
 - « Le budget de la ville est serré. Comment justifieriez-vous le coût d'un budget dédié à l'inclusion ? »

Transition entre les phases : des constatations à la défense des intérêts et à l'action

Maintenant que vous avez rassemblé vos données factuelles et évalué l'impact des obstacles identifiés, il est temps de cesser d'être des auditeurs pour devenir des défenseurs. Alors que chaque équipe se prépare à présenter ses propositions, en utilisant les données recueillies comme levier pour exiger des changements, le reste du groupe endossera son rôle de représentants municipaux et d'urbanistes pour former le « Comité d'urbanisme ». Votre mission, en tant que comité, consiste à changer de perspective : examinez les données d'audit et les propositions d' s civiques sous l'angle de la faisabilité, des budgets municipaux et de la politique à long terme. Préparez-vous à formuler des commentaires critiques et constructifs sur la manière dont ces projets peuvent être intégrés de manière réaliste dans les plans d'avenir de la ville

3. Phase III : Plaidoyer – argumentaire et présentation (15 minutes)

- **Objectif** : les équipes présentent leurs données d'audit et leurs propositions afin d'influencer les décideurs simulés, en endossant le rôle de défenseurs des personnes en situation de handicap.
- **Répartition des tâches** :
 - Les équipes utilisent le langage des décideurs, en justifiant les changements qu'elles proposent à l'aide d'indicateurs techniques et de données de conformité.
 - Elles expliquent pourquoi les zones présentant des barrières importantes (note de 1) constituent une privation totale de droits.
- **Rôle de l'animateur** : Il préside le « Comité d'urbanisme ». Tandis qu'une équipe présente son exposé en tant que défenseurs des personnes en situation de handicap, les autres équipes, guidées par l'animateur, endossent les rôles de représentants municipaux et d'urbanistes afin de formuler des commentaires critiques sur la faisabilité et le potentiel politique des propositions.

4. Jugement et évaluation (10 minutes)

- **Objectif** : les équipes reçoivent des retours sur la qualité de leur audit et la faisabilité de leurs propositions.
- **Rôle de l'animateur** : guider et accompagner l'ensemble du groupe pour évaluer l'équipe qui présente son projet en fonction de la précision technique (l'équipe a-t-elle correctement appliqué les indicateurs et le barème de notation standardisé ?), de la qualité des preuves (la proposition civique

repose-t-elle sur des données factuelles issues de l'audit ?) et de la faisabilité politique (la proposition est-elle réalisable et conforme aux normes européennes ?).

- **Élément ludique** : attribuer des points à la présentation la plus fondée sur les données et à l'équipe qui a le mieux identifié les obstacles « cachés ».

5. Débriefing et réflexion (15 minutes)

- **Objectif** : Consolider les acquis et discuter des applications concrètes.
- **Points de discussion** :
 - Avez-vous rencontré des difficultés ou des défis au cours de l'audit ?
 - Quelle a été la partie la plus difficile dans la rédaction d'une proposition civique à la fois réaliste et efficace ?
 - Dans votre présentation, quel indicateur ou quelle norme technique (comme l'UDM ou les WCAG) vous a semblé constituer le « levier » le plus efficace pour étayer votre argumentation ?
 - Comment pouvez-vous utiliser l'UDAT au sein de votre communauté locale ?
- **Bilan final des connaissances** : demandez aux participants :
 - « Si vous étiez un responsable municipal devant recevoir cet audit demain, quel serait le premier élément qui vous convaincrerait qu'une mise à niveau est une nécessité en matière de droits de l'homme plutôt qu'une simple fonctionnalité « agréable à avoir » ? »
 - Identifiez un lieu dans votre propre quartier que vous souhaitez auditer à l'aide de cet outil. Quel est le premier critère que vous allez vérifier ?

Module 4 – ACTIVITÉ

Titre de la fiche d'activité : Outil d'audit du développement urbain

Titre du module/scénario : Module/scénario 4 : Outil d'audit du développement urbain (UDAT)

Rôles attribués : auditeur de conformité, défenseur des personnes en situation de handicap, représentant de la municipalité et urbaniste

Objectif de l'activité :

En tant qu'auditeur de conformité et défenseur des personnes en situation de handicap, votre objectif est de réaliser un audit systématique de l'environnement urbain simulé à l'aide de l'outil d'audit du développement urbain. Vous devrez observer et identifier les obstacles, les consigner sous forme de données quantifiables, puis élaborer et présenter des propositions fondées sur des données factuelles visant à influencer les politiques, afin de promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

En tant que représentant de la municipalité ou urbaniste, votre objectif est d'évaluer de manière critique la faisabilité, la précision technique et le potentiel politique des propositions présentées. Vous fournirez un retour d'expertise en évaluant si les solutions proposées sont conformes aux normes techniques, tout en tenant compte des contraintes pratiques de la municipalité, telles que les budgets et les infrastructures urbaines existantes.

Instructions :

1. Prenez connaissance du scénario et de l'UDAT : lisez attentivement la description de la zone urbaine simulée (ANNEXE I) qui vous a été attribuée par le formateur. S'il est possible de réaliser cette partie en extérieur, examinez attentivement la zone qui vous a été attribuée : portez une attention particulière aux éléments d'infrastructure, aux transports et aux espaces publics. N'oubliez pas de faire preuve de prudence et de vous assurer que vous pouvez le faire en toute sécurité. Familiarisez-vous avec l'outil d'audit du développement urbain (ANNEXE II), en passant en revue les « Critères (normes) » et les « Indicateurs (mesures) » spécifiques aux quatre sections (infrastructures piétonnes, transports publics, politique urbaine, accessibilité numérique).

2. Identifiez les obstacles à l'accessibilité et consignez les preuves (Phase I – Audit) :

Endossez le rôle d'auditeur de conformité. À l'aide de l'UDAT et en inspectant la zone qui vous a été attribuée, réalisez l'audit factuel. Pour au moins un indicateur dans chacune des quatre sections, remplissez la colonne « Constatations/Preuves de l'audit ». Consignez des observations précises et factuelles, plutôt que des sentiments ou des impressions générales (par exemple : « La largeur libre mesurée du chemin est de 0,8 m en raison des tables de café », au lieu de « Le chemin est trop étroit »).

3. Quantifiez l'impact (Phase II – Analyse) :

En vous appuyant sur les preuves factuelles que vous avez consignées et en utilisant le barème de notation pour justifier votre choix, attribuez une note d'impact (1 à 5) à chaque constat. Les notes de 1 (exclusion totale) ou 2 (obstacle majeur) doivent être réservées aux constats indiquant un obstacle majeur qui empêche physiquement une personne d'utiliser l'espace ou qui présente de graves risques pour la sécurité.

4. Élaborez vos propositions et présentations (Phase III – Plaidoyer) :

Endossez le rôle de défenseur des personnes en situation de handicap et discutez de vos constatations au sein de votre équipe. Pour chaque obstacle noté 3 ou moins, rédigez une proposition civique spécifique, au niveau politique, dans la dernière colonne de l'UDAT. Votre solution doit s'attaquer à la cause profonde et proposer une action au niveau politique. Articulez vos propositions autour de la correction de l'indicateur ou en faisant référence à des instruments européens spécifiques afin de garantir leur crédibilité auprès des décideurs :

Exemple 1 (infrastructures physiques) : « Nous proposons une obligation municipale visant à faire respecter la norme de pente maximale de 1:12 pour toutes les entrées des bâtiments publics, en stricte conformité avec les exigences fonctionnelles de la norme EN 17210:2021 ».

Exemple 2 (politique/législation) : « Nous proposons la création d'un budget dédié à l'inclusion pour la mise en conformité des pôles de transport afin de répondre aux exigences d'accessibilité de la loi européenne sur l'accessibilité (directive UE 2019/882). »

Préparez votre présentation : soyez prêts à présenter vos données d'audit, vos scores d'impact et vos propositions citoyennes au « Comité d'urbanisme » (les

autres équipes). Assurez-vous que vos propositions s'appuient sur les données que vous avez recueillies, en démontrant que vos solutions répondent à des impératifs en matière de droits de l'homme, qu'elles s'appuient sur des indicateurs mesurables et qu'elles utilisent le langage technique officiel de l'urbanisme.

5. Donnez votre avis sur les propositions des autres équipes

Lorsque les autres équipes font leur présentation, endossez le rôle de représentant municipal ou d'urbaniste au sein du « comité d'urbanisme ». À ce titre, vous devez évaluer de manière critique la faisabilité, la rigueur technique et le potentiel politique des propositions civiques des autres équipes. Mettez à profit votre compréhension des contraintes d'urbanisme pour poser des questions pointues sur la manière dont leur conception répond aux besoins de groupes d'utilisateurs spécifiques ou sur la manière dont ils ont hiérarchisé leurs scores d'impact. Formulez des commentaires constructifs pour aider les autres équipes à affiner leurs arguments, en veillant à ce que leurs propositions soient suffisamment solides pour résister à l'examen minutieux des autorités municipales dans la réalité.

6. Débriefing et réflexion

À l'issue des présentations finales, les équipes participeront à une séance de réflexion de 15 minutes afin de consolider les acquis et de discuter de l'application concrète des conclusions de l'audit. Pendant cette séance, les équipes sont encouragées à :

- évaluer les difficultés ou les défis techniques rencontrés au cours du processus d'audit
- identifier les aspects les plus difficiles de la rédaction d'une proposition civique qui soit à la fois réaliste pour les autorités municipales et efficace pour l'utilisateur final
- réfléchir à l'indicateur ou à la norme technique spécifique qui a constitué le « levier » le plus puissant lors de la présentation pour justifier les choix de conception
- examiner comment l'UDAT peut être mis en œuvre concrètement au sein de la communauté locale pour défendre les droits et l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

Ressources supplémentaires :

Consultez les sections pertinentes du portfolio numérique interactif contenant des études de cas et des bonnes pratiques en matière de développement urbain inclusif.

Espace réservé aux notes et idées :

ANNEXE I : Environnements urbains simulés

Note à l'attention des formateurs : Afin de renforcer le caractère immersif de ces scénarios, il est vivement recommandé de compléter les descriptions écrites par des supports visuels pertinents. Il peut s'agir de photographies d'obstacles architecturaux similaires, de cartes topographiques ou de plans reflétant les environnements décrits ci-dessous (par exemple, un port côtier, un pôle de transport ou un site historique à flanc de colline). La mise à disposition de ces repères visuels aide les participants à « analyser » l'espace et à mieux comprendre l'ampleur technique des barrières qu'ils identifient.

Remarque à l'attention des participants : votre formateur attribuera à votre équipe l'un des cinq environnements urbains simulés suivants. Chaque scénario représente un archétype urbain réel que l'on retrouve à travers l'Europe, des villes côtières historiques aux pôles technologiques modernes. Bien que ces environnements soient fictifs, les barrières qu'ils contiennent s'inspirent des expériences vécues par des jeunes en situation de handicap.

Votre mission consiste à « vous plonger » dans le cadre décrit, à visualiser les obstacles et à utiliser l'outil d'audit du développement urbain (UDAT) pour transformer ces observations en données professionnelles fondées sur des preuves.

- **Environnement simulé n° 1 : le port historique**

Le cadre : vous vous trouvez dans un magnifique port historique où la mer Méditerranée, aux eaux turquoise, vient lécher les anciens remparts de la ville. Ce quartier est le principal centre de vie sociale de la ville, animé par les touristes, les commerces locaux et les cafés en bord de mer. La promenade est agrémentée de chemins pavés traditionnels en calcaire et de bornes d'information modernes alimentées à l'énergie solaire qui retracent l'histoire du site.

L'expérience : Alors que vous essayez de parcourir la promenade, vous vous rendez compte que ces pavés « charmants » sont très irréguliers et mal fixés à certains endroits. Pour une personne en fauteuil roulant ou utilisant un déambulateur, les secousses et les chocs constants rendent les déplacements douloureux et la manœuvrabilité difficile. Vous vous dirigez vers une borne numérique pour trouver les toilettes accessibles les plus proches, mais vous constatez que l'écran est monté sur un socle en béton surélevé, sans rampe d'accès. Vous vous trouvez juste devant le kiosque, mais les informations sont physiquement hors de portée.

La mission : à l'aide de l'UDAT, recensez les barrières physiques et numériques spécifiques que vous avez identifiées dans ce contexte. Attribuez un score d'impact à chaque barrière pour montrer dans quelle mesure elle limite la participation des

personnes en situation de handicap, puis rédigez une proposition citoyenne proposant des solutions réalistes pour rendre cet environnement véritablement inclusif.

- **Environnement simulé n° 2 : le pôle de transport sous la pluie**

Le contexte : C'est un après-midi typique, gris et pluvieux, dans un grand pôle de correspondance urbain. Cette gare est un « Smart Hub », une toute nouvelle infrastructure en verre et en acier où se croisent bus et tramways. C'est un lieu incontournable pour les jeunes qui se rendent à l'université, au travail ou à des événements sociaux.

L'expérience : vous essayez de trouver le bon quai de bus alors que la pluie s'intensifie. En tant que personne malvoyante, vous vous fiez aux dalles jaunes en relief au sol pour vous guider en toute sécurité. Cependant, alors que vous marchez vers l'abri, les dalles s'arrêtent brusquement, vous laissant dans un espace ouvert en béton sans aucun repère pour vous diriger vers l'entrée. Vous levez les yeux vers le panneau d'affichage numérique des arrivées pour voir quand passe le prochain bus, mais le texte, petit et gris clair, est rendu illisible par les reflets de la vitre mouillée et la faible luminosité.

La mission : à l'aide de l'UDAT, recensez les obstacles physiques et numériques spécifiques que vous avez identifiés dans ce contexte. Attribuez un score d'impact à chaque obstacle pour montrer dans quelle mesure il limite la participation des personnes en situation de handicap, puis rédigez une proposition citoyenne proposant des solutions réalistes pour rendre cet environnement véritablement inclusif.

- **Environnement simulé n° 3 : le parc naturel écologique**

Le contexte : vous êtes arrivé dans un grand parc communautaire réputé pour ses sentiers boisés, ses monuments historiques et ses « jardins pluviaux » conçus pour préserver l'environnement. C'est un lieu paisible destiné à la détente et aux rassemblements de groupe.

L'expérience : Vous souhaitez rejoindre vos amis à une table de pique-nique située sur la colline herbeuse. Le sentier principal qui y mène est bien plus raide qu'il n'y paraissait de loin, ce qui rend son ascension pratiquement impossible sans aide. Dans un souci de durabilité, les concepteurs du parc ont utilisé des copeaux de bois en vrac à la place d'un revêtement pour les sentiers secondaires. Alors que vous essayez d'accéder au jardin sensoriel, vos roues ou vos chaussures s'enfoncent dans le paillis mou et boueux, et vous vous retrouvez coincé(e), incapable d'avancer.

La tâche : À l'aide de l'UDAT, recensez les barrières physiques et numériques spécifiques que vous avez identifiées dans ce cadre. Attribuez un score d'impact à chaque barrière pour montrer dans quelle mesure elle limite la participation des personnes en situation de handicap, puis rédigez une proposition citoyenne proposant des solutions réalistes pour rendre cet environnement véritablement inclusif.

- **Environnement simulé n° 4 : la place « Superblock »**

Le contexte : Vous vous trouvez dans un « Superblock » moderne, une place résidentielle où les voitures sont interdites afin que l'espace appartienne entièrement aux habitants. On y trouve des arbres, des bancs et des espaces ouverts où les enfants peuvent jouer et les voisins discuter.

L'expérience : Alors que vous essayez de traverser la place pour retrouver un ami, vous vous retrouvez dans un véritable labyrinthe. Comme il n'y a pas de voitures, les restaurants du quartier ont installé leurs tables d' , lourdes, ainsi que de grands pots de fleurs un peu partout sur le trottoir. Il n'y a pas de chemin droit et dégagé suffisamment large pour que deux personnes puissent se croiser. Vous vous dirigez vers une « zone calme » désignée pour échapper à la foule, mais vous constatez qu'elle est située juste à côté d'une aire de jeux bruyante avec des toboggans métalliques qui cliquettent, ce qui rend impossible de trouver un peu de tranquillité.

La mission : à l'aide de l'UDAT, recensez les obstacles physiques et numériques spécifiques que vous avez identifiés dans ce cadre. Attribuez un score d'impact à chaque obstacle pour montrer dans quelle mesure il limite la participation des personnes en situation de handicap, puis rédigez une proposition citoyenne proposant des solutions réalistes pour rendre cet environnement véritablement inclusif.

- **Environnement simulé n° 5 : Le quartier historique à flanc de colline**

Le cadre : Vous vous trouvez dans un quartier animé à flanc de colline, célèbre pour ses rues escarpées et ses magnifiques trottoirs en « calçada » (pierres blanches et noires disposées selon des motifs décoratifs). C'est l'un des quartiers les plus célèbres de la ville.

L'expérience : Le sol sous vos pieds est magnifique mais très glissant, surtout avec la brume matinale. Pour une jeune personne à mobilité réduite, chaque pas semble dangereux. Vous savez qu'il y a un ascenseur public à proximité pour aider les gens à éviter la montée la plus raide, mais lorsque vous arrivez au pied de la colline,

aucun panneau ne vous indique s'il fonctionne. Vous peinez à mi-chemin de la pente raide pour finalement découvrir une petite note « Hors service » sur la porte de l'ascenseur. Aucun avertissement n'a été donné au début de votre parcours.

La mission : à l'aide de l'UDAT, recensez les obstacles physiques et numériques spécifiques que vous avez identifiés dans ce contexte. Attribuez un score d'impact à chaque obstacle afin de montrer dans quelle mesure il limite la participation des personnes en situation de handicap, puis rédigez une proposition citoyenne proposant des solutions réalistes pour rendre cet environnement véritablement inclusif.

ANNEXE II : Outil d'audit du développement urbain (UDAT)

Section 1 : Infrastructures piétonnes et espaces publics

Critère (Norme)	Indicateur (mesure)	Constat d'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
UDM : Chemins continus et sans obstacle	Note relative à la largeur des voies de circulation : évalue si la voie piétonne est suffisamment large (min. 1,5 m) pour permettre à deux personnes, par exemple deux personnes en fauteuil roulant ou une personne avec une poussette, de se croiser en toute sécurité.			
UDM : Accessibilité verticale	Test d'accessibilité des rampes : évalue la pente des rampes et des rampes d'accès pour s'assurer qu'elles sont sûres et praticables sans assistance pour les personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite.			
TGSI : guidage tactile et visuel	Contrôle de sécurité directionnel : évalue si les revêtements texturés (TGSI – indicateurs tactiles au sol) sont correctement placés pour signaler les dangers, tels que les passages piétons, ou pour guider les usagers malvoyants.			



Sécurité : emplacement des obstacles et du mobilier urbain	Indice d'impact des obstacles : évalue le risque que le mobilier urbain (panneaux, bornes, bancs) provoque des trébuchements, des chutes ou des collisions chez les usagers souffrant de handicaps visuels ou de mobilité réduite.			
SCORE TOTAL (Section 1) :	(Moyenne des 4 scores d'impact)			

Section 2 : Transports publics et transports écologiques

Critère (Norme)	Indicateur (Mesure)	Constat d'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
Système : Accessibilité des véhicules et des arrêts	Accès aux véhicules et contrôle des écarts : évalue si l'interface entre le véhicule (bus, tramway, métro) et l'arrêt est sûre (plancher surbaissé, rampe en état de marche) et présente un écart ou une marche minimale.			
Informations : accès multimodal	Clarté des informations sur le trajet : évalue si les informations de voyage en temps réel (par exemple, retards, arrivées) sont fournies sous plusieurs formats accessibles à tous (annonces audio, texte clair sur des écrans à fort contraste).			
Durabilité : inclusion des	Note relative aux transports verts partagés : évalue si les options durables telles que les vélos électriques et les trottinettes partagés sont disposées et gérées de manière à ne pas créer d'obstacles pour les autres usagers (par			



transports verts	exemple, en étant garées à l'écart des voies de circulation).			
Trajet : expérience de bout en bout	Test de correspondance fluide : évalue la facilité et l'accessibilité du passage d'un mode de transport à un autre (par exemple, sortir de la gare et trouver le bon arrêt de bus).			
NOTE TOTALE (Section 2) :	(Moyenne des 4 scores d'impact)			

Section 3 : Politique urbaine et engagement communautaire

Critère (norme)	Indicateur (Mesure)	Constat d'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
Politique : mandat de planification inclusive	Indice d'intégration des politiques : évalue si les règles d'urbanisme officielles de la ville exigent que le respect des normes d'accessibilité soit vérifié avant l'approbation de tout nouveau projet urbain.			
Finances : Transparence budgétaire	Budget dédié à l'inclusion : évalue si la ville dispose d'une enveloppe budgétaire spécifique et identifiable, réservée exclusivement aux améliorations et à l'entretien en matière d'accessibilité.			



Plaidoyer : supervision menée par les jeunes	Participation au comité consultatif : évalue si les jeunes, et en particulier les personnes en situation de handicap et les organisations de personnes en situation de handicap, se voient garantir un siège et une voix officielle au sein des instances décisionnaires de la ville en matière d'urbanisme.			
Données : mise à disposition de données accessibles	Transparence ciblée des données : évalue si la ville publie des informations indiquant <i>qui</i> peut bénéficier d'un service spécifique, et si des critères clairs sont définis concernant l'âge ou le type de handicap.			
NOTE TOTALE (Section 3) :	(Moyenne des 4 notes d'impact)			

Section 4 : Accessibilité numérique et fonctionnalités de la ville intelligente

Critère (norme)	Indicateur (mesure)	Constat d'audit / Preuve	Note d'impact (1-5)	Proposition civique
WCAG : Accessibilité des plateformes numériques	Note d'accessibilité numérique : évalue si les principales plateformes en ligne de la ville (site web, formulaires numériques, portails de réclamations) sont accessibles et conformes aux règles d'accessibilité numérique (WCAG 2.2).			
TIC : bornes d'information et écrans	Ergonomie des écrans publics : évalue si les écrans d'information numériques (distributeurs de billets, plans, écrans d'information) sont accessibles (hauteur et portée adaptées, contraste des couleurs, compatibilité avec les lecteurs d'écran).			



Communication : engagement accessible	Inclusion sur les réseaux sociaux : évalue si les comptes officiels de la ville sur les réseaux sociaux mettent en œuvre des pratiques d'accessibilité (par exemple, sous-titrage des vidéos, texte alternatif pour les images).			
NOTE TOTALE (Section 4) :	(Moyenne des 3 scores d'impact)			

Guide de notation (note d'impact)

Note	Évaluation de l'impact	Conformité et gravité de la faille
5	Sans barrière / Pratique exemplaire	Dépasse les normes minimales. Conception hautement fonctionnelle et inclusive.
4	Obstacle mineur / Acceptable	Respecte la norme minimale. Entièrement conforme, sans problème majeur de sécurité ou d'accessibilité.
3	Obstacle modéré / Conformité partielle	Ne répond pas à un critère (par exemple, emplacement non critique de la signalisation). Nécessite une modification mineure.
2	Obstacle majeur / Non conforme	Non-conformité à un critère essentiel (par exemple, pente de rampe inadéquate, absence de signal sonore). Nécessite une refonte importante.
1	Obstacle majeur / Exclusion totale	Non-respect total des critères (par exemple, absence de rampe, obstruction totale du chemin). Entraîne l'exclusion totale d'un groupe d'utilisateurs.

Module 4 – GRILLE D'ÉVALUATION

Grille d'évaluation du scénario 4 : l'outil d'audit du développement urbain (UDAT)

Cette grille d'évaluation est conçue comme un outil à la fois d'apprentissage continu et d'évaluation finale. Au-delà de l'attribution d'une note, elle vise à encourager une réflexion approfondie sur soi-même et des retours constructifs entre pairs tout au long de la simulation. Nous vous encourageons à utiliser ces critères pour évaluer vos propres progrès, susciter des discussions au sein de votre équipe et affiner vos choix de conception afin de mieux répondre aux besoins des jeunes en situation de handicap.

Critères	5 - Exemplaire	4 – Compétent	3 - Satisfaisant	2 - À améliorer	1 - Insatisfaisant
Compréhension des critères et des indicateurs d'accessibilité	Fait preuve d'une compréhension approfondie des liens entre les critères généraux (par exemple, la conception universelle pour la mobilité) et les indicateurs physiques spécifiques (par exemple, la pente des rampes).	Identifie clairement les critères et les indicateurs associés au développement inclusif, avec seulement quelques omissions techniques mineures.	Fournit une description sommaire des critères et des indicateurs, mais peine à expliquer la relation technique qui les lie.	Compréhension limitée ; confond les règles générales avec les mesures spécifiques utilisées pour la vérification.	Ne parvient pas à identifier ni à expliquer les critères et les indicateurs utilisés pour l'aménagement inclusif
Analyse des défis fondée sur les données	Analyse de manière pertinente les défis actuels en matière d'accessibilité en Europe en utilisant une approche strictement fondée sur les données, basée	Analyse les défis en démontrant une bonne compréhension de la manière dont les données étayent les conclusions.	Propose une analyse générale des défis urbains, mais manque de profondeur dans la méthodologie fondée sur les données.	Fournit une analyse superficielle présentant peu de liens avec les données techniques ou les éléments probants enregistrés.	L'analyse est hors de propos, incorrecte ou dépourvue de tout fondement fondé sur les données.



Critères	5 - Exemplaire	4 – Compétent	3 - Satisfaisant	2 - À améliorer	1 - Insatisfaisant
	sur les conclusions de l'UDAT.				
Application des réglementations dans le cadre du plaidoyer	Explique de manière irréprochable comment les instruments d' s internationaux et européens servent de fondement au plaidoyer local.	Explique la pertinence des instruments clés pour les actions de plaidoyer locales, en démontrant une compréhension claire de leur autorité juridique.	Mentionne les instruments pertinents mais fournit une explication limitée de la manière dont ils renforcent les efforts de plaidoyer.	Les explications sur les instruments sont vagues ou ne parviennent pas à les relier au processus de plaidoyer .	Ne parvient pas à expliquer la pertinence des instruments ou fournit des informations inexactes.
Application de l'UDAT	Applique correctement l'UDAT pour identifier les obstacles complexes dans les domaines de la circulation piétonne, des transports et des services numériques.	Identifie correctement les principaux obstacles dans la plupart des sections auditées en utilisant la structure de l'outil.	Identifie les défis de base en matière d'accessibilité, mais passe à côté d'obstacles importants dans les catégories « numérique » ou « politique ».	Identifie peu d'obstacles et éprouve des difficultés à naviguer dans les sections spécifiques de l'outil d'audit.	Ne parvient pas à identifier les obstacles ou ne sait pas appliquer l'outil au milieu urbain.
Conversion des données techniques	Traduit avec expertise les observations techniques en indicateurs précis et normalisés, ainsi qu'en scores d'impact quantifiables.	Traduit avec précision la plupart des observations en indicateurs techniques et en scores numériques.	Traduit certaines observations en indicateurs, mais manque de cohérence dans la quantification de la gravité de l'exclusion.	Les observations techniques sont mal traduites en indicateurs ou scores standardisés.	Ne parvient pas à traduire les observations en indicateurs ni à fournir des données quantifiables.
Formulation de propositions concrètes	Formule des propositions hautement concrètes, fondées sur des données probantes et	Élabore des propositions pratiques à l'intention des pouvoirs publics qui s'attaquent aux obstacles en	Suggère des améliorations de base, mais les propositions peuvent manquer de faisabilité ou de fondement direct	Les propositions sont vagues, peu pratiques ou ne sont pas clairement liées aux conclusions de l'audit.	Ne formule pas de propositions ou les suggestions ne s'appuient pas sur des normes ou des données factuelles.



Co-funded by
the European Union



ACT4DYS

Critères	5 - Exemplaire	4 – Compétent	3 - Satisfaisant	2 - À améliorer	1 - Insatisfaisant
	s'appuyant sur les normes européennes.	s'appuyant sur des données techniques.	dans les normes techniques.		